

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-088

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13242

Situation : Cimetière BILLY

Division : 5 / Carré : G / Allée : 1BIS - Empl : 14

Le Maire de la Ville de Dreux,

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

**VU** la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

**VU** l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

**VU** la demande présentée par Monsieur SAUVÉ André domicilié 3 avenue des Flambarts 28100 Dreux mandataire de Madame SAUVÉ Francine née BLOUET domiciliée 1B Rue des Marchebeaux, 28100 DREUX, et désirant obtenir le renouvellement de la concession n° 9045 dans le Cimetière BILLY pour une durée de 15 ans.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le Cimetière BILLY à compter du 31 juillet 2022 au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **30 juillet 2037** pour une durée de quinze ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 400,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/17 du 21 février 2023.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le - 9 JUIN 2023

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification ou affichage le

Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

